

Nombre de conseillers en exercice : 46 soit 1000 voix

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin à quatorze heures trente

**PRÉSENTS** : 18 soit 809 voix, le Comité Syndical étant réuni à Guignen (35)

**VOTANTS (DONT X POUVOIRS)** : 22 dont 4 pouvoirs après convocation légale,

**DATE DE CONVOCATION** : le 01/06/2022

## Comité syndical du 17 juin 2022

### Étaient présents :

Bertrand ROBERDEL, Arc Sud Bretagne - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Soazig LE TROADEC, Communauté de communes de Brocéliande - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Jean-Claude BELINE, Pays de Chateaugiron Communauté - Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Pascal HERVE, Rennes Métropole - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Jacques LARRAY, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Bernard LE GUEN, CAP Atlantique - Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 - François CHENEAU, CARENE - Yann SOULABAILLE, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine - Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique.

### Ont donné pouvoir :

Aude de la Vergne, Vitré Communauté à Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté – Joseph DAVID, CAP Atlantique collègue EPCI à Bernard LE GUEN, CAP Atlantique collègue Eau potable – Jean RONSIN, Montfort Communauté à Daniel HOUITTE, Val d'Ille Aubigné - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté à Pascal HERVÉ, Rennes Métropole.

### Étaient absents et excusés :

Régine ROSSET, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté - Annabelle QUENTEL, Bretagne Romantique - Murielle DOUTE-BOUTON, Communauté de communes de Brocéliande - Joseph DAVID, CAP Atlantique - Claude BODET, CAP Atlantique - Michel POUPART, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval – Christiane JOUBIOUX, Centre Morbihan Communauté - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté - Sébastien CROSSOUARD, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Fabrice GENOUËL, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Jean-Yves HENRY, CC Erdre et Gesvres - Romuald MARTIN, CC Erdre et Gesvres - Olivier DEMARTY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois - Claire THEVENIAU, Communauté de communes de Nozay - Jean-Michel BUF, Communauté de communes de la Région de Blain - Rita SCHLADT, Communauté de communes de la Région de Blain - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Stéphane PIQUET, Liffré-Cormier Communauté - David VEILLAUD, Liffré-Cormier Communauté - Jean RONSIN, Montfort Communauté - Fabienne BONDON, Montfort Communauté - Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté - Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté - Bernard LECUYER, Pontivy Communauté - Daniel AUDO, Pontivy Communauté - Raymond HOUEIX, Questembert Communauté - Yohann MORISOT, Redon Agglomération - Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Ludovic BROSSARD, Rennes Métropole - Thierry LE BIHAN, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté - Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban communauté - Philippe CHEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Michèle MOTEL, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - Michel ERRARD, Vitré Communauté - Claude BODET, CAP Atlantique - Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35 - Vincent COWET, Syndicat Eau du Morbihan - Eric PROVOST, CARENE - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne - Franck PICHOT, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire-Atlantique.

\* \*

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.*

## Délibération Comité syndical du 17 juin 2022

### FINANCES : Budget Principal : affectation du résultat 2021

Le Comité Syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif du Budget Principal qui fait apparaître :

- Un résultat déficitaire de la section d'investissement de 101 276,94 €
- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 774 913,62 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de : 220 000,00 €
- En recettes pour un montant de : 220 000,00 €

Conformément aux instructions comptables M 14 et M 4, il appartient au conseil d'affecter ces résultats.

- soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,
- soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Enfin, cette année exceptionnellement, compte tenu du transfert des syndicats de bassin versant dissous, il est nécessaire d'intégrer les résultats respectifs de ces syndicats dont les comptes administratifs ont été adoptés, au budget principal de l'EPTB :

<b>Résultat clôture : Investissement</b>		
	Débit	Crédits
1-Syndicat du <b>MEU</b>		39 487,35
2-Syndicat <b>ILLE, ILLET, FLUME</b>		360 120,33
3-Syndicat du <b>SEMNON</b>	72 933,85	
4-Syndicat du BV de la <b>SEICHE</b>	60 211,80	
5-Syndicat du <b>SYRVA</b>		99 295,98
Sous total investissement syndicats dissous	133 145,65	498 903,66
Solde d'investissement cumulés		<b>365 758,01</b>
Solde investissement EPTB Budget Principal	<b>101 276,94</b>	
Résultat de clôture d'investissement cumulé		<b>264 481,07</b>

<b>Résultat clôture de fonctionnement :</b>		
	Débit	Crédits
1-Syndicat du <b>MEU</b>		36 184,61
2-Syndicat <b>ILLE, ILLET, FLUME</b>		248 156,87
3-Syndicat du <b>SEMNON</b>	29 390,87	
4-Syndicat du BV de la <b>SEICHE</b>		164 979,33
5-Syndicat du <b>SYRVA</b>		18 779,60
Sous total Fonctionnement syndicats dissous	29 390,87	468 100,41
Solde de fonctionnement des syndicats cumulés		<b>438 709,54</b>
Solde de fonctionnement EPTB Budget Principal		<b>1 774 913,62</b>
<b>Résultat de clôture de fonctionnement cumulé</b>		<b>2 213 623,16</b>
Montant affectation anticipée au BP		<b>1 500 000,00</b>
Montant restant à affecter au BS		<b>713 623,16</b>

Compte tenu de l'affectation anticipée au BP de 200 000 € en réserve au compte 1068, et de 1 300 000 € en fonctionnement au compte 002, il reste à affecter sur ce budget 713 623,16 €.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'affecter ce solde du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 en report à sa propre section pour les montants suivants :

- Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté : 713 623,16 €

L'excédent d'investissement est reporté à sa propre section :

- Compte 001 : excédent d'investissement reporté : 264 481,07 €

**Le Comité Syndical, à l'unanimité, soit à 809 voix sur 809 :**

- valide les propositions d'affectation énoncées ci-dessus ;

- donne tous pouvoirs au Président pour l'exécution de cette délibération sur l'affectation du résultat 2021 du Budget Principal.

**Pour extrait conforme,**

**Le Président d'Eaux & Vilaine**

**Jean-François MARY**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.*